

CR 2006/14

International Court  
of Justice

THE HAGUE

Cour internationale  
de Justice

LA HAYE

YEAR 2006

*Public sitting*

*held on Thursday 9 March 2006, at 3 p.m., at the Peace Palace,*

*President Higgins presiding,*

*in the case concerning the Application of the Convention on the Prevention and Punishment  
of the Crime of Genocide (Bosnia and Herzegovina v. Serbia and Montenegro)*

---

VERBATIM RECORD

---

ANNÉE 2006

*Audience publique*

*tenue le jeudi 9 mars 2006, à 15 heures, au Palais de la Paix,*

*sous la présidence de Mme Higgins, président,*

*en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du  
crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)*

---

COMPTE RENDU

---

*Present:* President Higgins  
Vice-President Al-Khasawneh  
Judges Ranjeva  
Shi  
Koroma  
Parra-Aranguren  
Owada  
Simma  
Tomka  
Abraham  
Keith  
Sepúlveda  
Bennouna  
Skotnikov  
Judges *ad hoc* Ahmed Mahiou  
Milenko Kreća  
  
Registrar Couvreur

---

*Présents* : Mme Higgins, président  
M. Al-Khasawneh, vice-président  
MM. Ranjeva  
Shi  
Koroma  
Parra-Aranguren  
Owada  
Simma  
Tomka  
Abraham  
Keith  
Sepúlveda  
Bennouna  
Skotnikov, juges  
MM. Ahmed Mahiou,  
Milenko Kreća, juges *ad hoc*  
  
M. Couvreur, greffier

---

***The Government of Bosnia and Herzegovina is represented by:***

Mr. Sakib Softić,

*as Agent;*

Mr. Phon van den Biesen, Attorney at Law, Amsterdam,

*as Deputy Agent;*

Mr. Alain Pellet, Professor at the University of Paris X-Nanterre, Member and former Chairman of the International Law Commission of the United Nations,

Mr. Thomas M. Franck, Professor of Law Emeritus, New York University School of Law,

Ms Brigitte Stern, Professor at the University of Paris I,

Mr. Luigi Condorelli, Professor at the Faculty of Law of the University of Florence,

Ms Magda Karagiannakis, B.Ec, LL.B, LL.M., Barrister at Law, Melbourne, Australia,

Ms Joanna Korner, Q.C., Barrister at Law, London,

Ms Laura Dauban, LL.B (Hons),

*as Counsel and Advocates;*

Mr. Morten Torkildsen, BSc, MSc, Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norway,

*as Expert Counsel and Advocate;*

H.E. Mr. Fuad Šabeta, Ambassador of Bosnia and Herzegovina to the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Wim Muller, LL.M, M.A.,

Mr. Mauro Barelli, LL.M (University of Bristol),

Mr. Ermin Sarajlija, LL.M,

Mr. Amir Bajrić, LL.M,

Ms Amra Mehmedić, LL.M,

Mr. Antoine Ollivier, Temporary Lecturer and Research Assistant, University of Paris X-Nanterre,

***Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est représenté par :***

M. Sakib Softić,

*comme agent;*

M. Phon van den Biesen, avocat, Amsterdam,

*comme agent adjoint;*

M. Alain Pellet, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, membre et ancien président de la Commission du droit international des Nations Unies,

M. Thomas M. Franck, professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de New York,

Mme Brigitte Stern, professeur à l'Université de Paris I,

M. Luigi Condorelli, professeur à la faculté de droit de l'Université de Florence,

Mme Magda Karagiannakis, B.Ec., LL.B., LL.M., *Barrister at Law*, Melbourne (Australie),

Mme Joanna Korner, Q.C., *Barrister at Law*, Londres,

Mme Laura Dauban, LL.B. (Hons),

*comme conseils et avocats;*

M. Morten Torkildsen, BSc., MSc., Torkildsen Granskin og Rådgivning, Norvège,

*comme conseil-expert et avocat;*

S. Exc. M. Fuad Šabeta, ambassadeur de Bosnie-Herzégovine auprès du Royaume des Pays-Bas,

M. Wim Muller, LL.M., M.A.,

M. Mauro Barelli, LL.M. (Université de Bristol),

M. Ermin Sarajlija, LL.M.,

M. Amir Bajrić, LL.M.,

Mme Amra Mehmedić, LL.M.,

M. Antoine Ollivier, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris X-Nanterre,

Ms Isabelle Moulrier, Research Student in International Law, University of Paris I,

Mr. Paolo Palchetti, Associate Professor at the University of Macerata (Italy),

*as Counsel.*

***The Government of Serbia and Montenegro is represented by:***

Mr. Radoslav Stojanović, S.J.D., Head of the Law Council of the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro, Professor at the Belgrade University School of Law,

*as Agent;*

Mr. Saša Obradović, First Counsellor of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

Mr. Vladimir Cvetković, Second Secretary of the Embassy of Serbia and Montenegro in the Kingdom of the Netherlands,

*as Co-Agents;*

Mr. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), Professor of Law at the Central European University, Budapest and Emory University, Atlanta,

Mr. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., Member of the International Law Commission, member of the English Bar, Distinguished Fellow of the All Souls College, Oxford,

Mr. Xavier de Roux, Master in law, avocat à la cour, Paris,

Ms Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris and member of the Council of the International Criminal Bar,

Mr. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), Professor of Law at the University of Kiel, Director of the Walther-Schücking Institute,

Mr. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), Attorney at Law, Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, and President of the International Law Association of Serbia and Montenegro,

Mr. Igor Olujić, Attorney at Law, Belgrade,

*as Counsel and Advocates;*

Ms Sanja Djajić, S.J.D., Associate Professor at the Novi Sad University School of Law,

Ms Ivana Mroz, LL.M. (Minneapolis),

Mr. Svetislav Rabrenović, Expert-associate at the Office of the Prosecutor for War Crimes of the Republic of Serbia,

Mme Isabelle Moulier, doctorante en droit international à l'Université de Paris I,

M. Paolo Palchetti, professeur associé à l'Université de Macerata (Italie),

*comme conseils.*

***Le Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro est représenté par :***

M. Radoslav Stojanović, S.J.D., chef du conseil juridique du ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, professeur à la faculté de droit de l'Université de Belgrade,

*comme agent;*

M. Saša Obradović, premier conseiller à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

M. Vladimir Cvetković, deuxième secrétaire à l'ambassade de Serbie-et-Monténégro au Royaume des Pays-Bas,

*comme coagents;*

M. Tibor Varady, S.J.D. (Harvard), professeur de droit à l'Université d'Europe centrale de Budapest et à l'Université Emory d'Atlanta,

M. Ian Brownlie, C.B.E., Q.C., F.B.A., membre de la Commission du droit international, membre du barreau d'Angleterre, *Distinguished Fellow* au All Souls College, Oxford,

M. Xavier de Roux, maîtrise de droit, avocat à la cour, Paris,

Mme Nataša Fauveau-Ivanović, avocat à la cour, Paris, et membre du conseil du barreau pénal international,

M. Andreas Zimmermann, LL.M. (Harvard), professeur de droit à l'Université de Kiel, directeur de l'Institut Walther-Schücking,

M. Vladimir Djerić, LL.M. (Michigan), avocat, cabinet Mikijelj, Janković & Bogdanović, Belgrade, et président de l'association de droit international de la Serbie-et-Monténégro,

M. Igor Olujić, avocat, Belgrade,

*comme conseils et avocats;*

Mme Sanja Djajić, S.J.D, professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Novi Sad,

Mme Ivana Mroz, LL.M. (Minneapolis),

M. Svetislav Rabrenović, expert-associé au bureau du procureur pour les crimes de guerre de la République de Serbie,

Mr. Aleksandar Djurdjić, LL.M., First Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Miloš Jastrebić, Second Secretary at the Ministry of Foreign Affairs of Serbia and Montenegro,

Mr. Christian J. Tams, LL.M. PhD. (Cambridge), Walther-Schücking Institute, University of Kiel,

Ms Dina Dobrkovic, LL.B.,

*as Assistants.*



M. Aleksandar Djurdjić, LL.M., premier secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Miloš Jastrebić, deuxième secrétaire au ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro,

M. Christian J. Tams, LL.M., PhD. (Cambridge), Institut Walther-Schücking, Université de Kiel,

Mme Dina Dobrkovic, LL.B.,

*comme assistants.*

The PRESIDENT: Please be seated. Professor Stojanović, you have the floor.

M. STOJANOVIĆ : Merci, Madame le président. Dans ma plaidoirie, je donnerai tout d'abord la synthèse historique du conflit armé en Bosnie-Herzégovine, pour qu'on montre que ce n'était pas un tsunami, c'était un conflit qui durait plusieurs décennies avant le conflit armé.

## **LE CONTEXTE HISTORIQUE DU CONFLIT ARMÉ EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

### **Première partie**

#### **La synthèse historique du conflit armé en Bosnie-Herzégovine**

1. Madame le président, Messieurs les juges de la Cour internationale de Justice, tout d'abord j'aimerais exprimer mon respect à votre égard, respect que je vais sans cesse montrer et attester durant ce procès. En tant qu'agent de mon pays — la Serbie-et-Monténégro — je suis chargé de la défense dans l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, présentée par la Bosnie-Herzégovine. Avant de commencer, j'aimerais souligner que je suis motivé et guidé non seulement par mes émotions, mais aussi par mon raisonnement rationnel. C'est en fait mon raisonnement rationnel qui me dit que mon pays se trouve atrocement offensé par la requête selon laquelle il serait responsable du crime le plus grave de la civilisation moderne.

J'entame aujourd'hui mon discours, devant la Cour, par l'hypothèse suivante, en soulignant que cette hypothèse repose sur mes convictions et mon raisonnement rationnel : nul homme et aucun fait ne puisse prouver que la Serbie et le Monténégro ont eu l'intention de détruire le peuple musulman en Bosnie-Herzégovine, que ce soit pendant la guerre 1992-1995 ou n'importe quand dans l'histoire des relations entre ces deux peuples aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

2. Je n'ai pas du tout l'ambition de vous fatiguer en parlant de manière détaillée des faits historiques qui concernent les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ce que je veux, c'est rejeter les segments accusateurs de la requête de la Bosnie-Herzégovine qui remontent historiquement jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et dont le seul but est de prouver l'existence chez le peuple serbe du projet de génocide envers les Musulmans d'antan et d'aujourd'hui.

Je ne veux pas maintenant fouiller dans l'histoire afin de trouver des preuves puisqu'il est bien connu que, une fois le conflit éclaté, toutes les parties qui y participaient, cherchaient les preuves de la continuité. Leur fonction est de confirmer et de justifier le conflit. En même temps on évite de mentionner les événements qui parlent de la coopération et de l'amitié. Malheureusement, on ne peut pas trouver une histoire de relations, que ce soient des relations entre les individus ou entre les groupes sociaux, dans laquelle il n'y a pas de périodes longues ou courtes de conflits. Toutefois, l'on ne peut nier que la continuité historique d'un certain type de rapport n'ait pas une certaine importance dans les relations actuelles. Cependant, elle ne peut être la cause des événements actuels. L'histoire ne se répète pas et les changements dans les rapports humains sont possibles à tout moment.

J'aimerais surtout souligner que, dans les recherches portant sur l'histoire d'un conflit (alors qu'il dure toujours), les événements négatifs sont toujours accentués. De cette manière, l'histoire est bel et bien utilisée comme une forme de propagande de guerre.

3. Enfin, j'aimerais dire que je ne suis pas d'avis que l'histoire ait engendré les causes des conflits en Yougoslavie et des conflits entre les Serbes et les Musulmans, dans la guerre tragique de 1992-1995. Certaines explications du comportement barbare dans les conflits, ayant généralement des objectifs rationnels, pourraient probablement être trouvées dans l'histoire. Cependant, il se trouve que les conflits militaires sont normalement accompagnés de phénomènes sociaux pathologiques, de crimes de tout type qui sont sanctionnés par les systèmes juridiques modernes et dont les créateurs et les exécuteurs sont obligatoirement traduits en justice et amenés devant les cours nationales ou internationales.

4. Les conflits militaires en Yougoslavie ont éclaté à cause de perceptions différentes des intérêts des parties adversaires. Ces perceptions étaient fausses dans l'estimation rationnelle des circonstances, des intérêts et des instruments pour réaliser les buts, car la communauté internationale moderne exclut l'utilisation des instruments de la force dans la réalisation des intérêts définis. Pour cette raison, la position exprimée dans la requête de la Bosnie-Herzégovine, la position indiquant que le conflit en question serait le résultat de la continuité historique de l'idée de la création de la Grande Serbie est absolument fausse. De même, le plan de Garasanin de 1844 y est qualifié comme document qui confirmerait le motif pour la commission du génocide par les

Serbes dans la guerre interethnique de 1992-1995. Selon la requête de la Bosnie-Herzégovine, l'Etat actuel de Serbie-et-Monténégro devrait assumer la responsabilité pour tout cela.

5. Conformément à la requête «[l]a notion de Grande Serbie du défendeur est fondée sur le «Nacertanije (plan)» publié par le prêtre serbe Garasanin en 1844» (requête, par. 24). Tout d'abord il faut souligner que Ilija Garasanin n'a jamais été un prêtre serbe mais le ministre des affaires intérieures dans la Principauté serbe (plus tard il est devenu le ministre des affaires étrangères et le premier ministre). Cette faute a été corrigée plus tard dans le mémoire du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine (par. 2.3.1.2, comme dans la réplique, chap. 4). Deuxièmement, ce plan n'a pas été publié en 1844 mais en 1906 : ce qui prouve qu'il n'était connu que de l'élite du Gouvernement serbe et considéré comme le plus grand secret de l'Etat.

6. Cependant, le requérant essaye de démontrer que l'idée de la Grande Serbie existe et subsiste, de la manière continue, depuis 1844 jusqu'à présent et qu'elle était le but ultime des Serbes pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Dans le même paragraphe le requérant affirme : «Plus récemment, ce plan tendant à la création d'une Grande Serbie a été clairement exprimé dans un mémorandum publié à Belgrade en 1984 par l'Académie serbe des sciences et des arts.» Cette erreur dans la date a été corrigée dans le mémoire (non en 1984 mais en 1986) mais une autre faute a été faite. Je cite : «Ce document (mémorandum) qui portait la signature de quelque deux centaines d'intellectuels éminents de Belgrade...»

7. Dans tous les documents fournis à la Cour par la Bosnie-Herzégovine il y a un nombre assez important de fautes matérielles (qui concernent les faits). Ce qui est par ailleurs vrai, c'est que le mémorandum en question n'a été signé par personne — même pas par ses auteurs. Cet article a été publié dans la presse dans la forme inachevée — en effet un certain journaliste l'a trouvé et l'a publié dans une revue à Belgrade. Non seulement que ce texte n'ait jamais été signé, mais aucune section de notre Académie des sciences et des arts ne l'a adopté comme document de cette institution scientifique.

8. Ce que l'on peut dire tout de suite de ce document, c'est :

A) il a été immédiatement condamné par l'Etat et par le parti communiste serbe dont l'un des hauts fonctionnaires était Slobodan Milosevic;

- B) ce document ne mentionne pas du tout la création de la Grande Serbie mais on insiste sur la réorganisation de la Yougoslavie à la manière de la centralisation communiste donnée dans la première Constitution de 1946, en y ajoutant des idées de l'autogestion selon la Constitution de 1963;
- C) ayant ces caractéristiques, le mémorandum n'a eu aucune influence sur la formation du pluralisme politique et de l'opposition démocratique à partir de 1989. Aucun programme des partis politiques en Serbie ne contient des idées exposées dans le mémorandum;
- D) c'est une grave offense pour la grande majorité d'intellectuels et de citoyens serbes, ayant une conscience politique, de dire que le mémorandum, rédigé par un petit groupe de membres de l'Académie serbe des sciences et des arts, a inspiré et motivé la renaissance démocratique en Serbie après la chute du communisme en Europe.

9. A la différence de l'opinion exprimée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et de certains historiens (voir M. Vickers, *Between Serb and Albanian: A History of Kosovo*, Columbia University Press, 1998, p. 222-223), nous sommes d'avis que le mémorandum ne représente pas une sorte de plan dont se servait Milosevic. Le mémorandum a cependant contribué à la naissance de la peur pour le destin du peuple serbe. Mais il n'a pas été un appel au nettoyage ethnique et encore moins au génocide. Le mémorandum n'était pas un document qui expliquait les causes de la crise en Yougoslavie et il ne proposait pas de solutions concrètes. Ce n'était pas un plan mais une simple lamentation littéraire (voir S. P. Ramet, *Balkan Babel*, Westview Press, 1996, p. 200).

10. Le mémorandum de l'Académie n'a pas ému la conscience nationale et politique du peuple serbe. Cependant, le plan (*Nacertanije*) de Garasanin de 1844 a sans doute pénétré dans la conscience nationale du peuple serbe. Son écho pouvait être entendu en Serbie jusqu'à la première guerre mondiale lorsque ce plan a été réalisé par la constitution du Royaume yougoslave. Cela explique la grande volonté du peuple serbe à soutenir la politique de son gouvernement dans la guerre balkanique et dans la Grande guerre. Rappelons que cette conscience était très répandue parmi tous les membres du peuple serbe qui demeurent en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Ainsi lors de la Grande guerre, un grand nombre de volontaires dans l'armée serbe provenaient de

ces pays (plus de cent mille volontaires serbes sur le front de Thessalonique de 1916-1918 venaient des régions n'appartenant pas à l'Etat serbe).

11. Le plan, tel qu'il a été conçu par Garasanin en 1844, ne représente rien de spécial et de nouveau dans les Balkans ni en Europe de l'époque. Il serait fatigant de ma part, Madame le président, Messieurs les juges, de prouver cette thèse en décrivant des programmes de la libération et de l'intégration des peuples européens dans le processus de la création des Etats nationaux en Europe du XIX<sup>e</sup> siècle. Tous les peuples dans les Balkans et en Europe centrale ont eu leurs plans nationaux de la création et la constitution des Etats nationaux sur le territoire le plus vaste. De tels plans existaient en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays aussi. Ces plans étaient fondés sur la destruction des empires existants, ce qui causait parfois des guerres, surtout si l'on ne pouvait pas réaliser les buts envisagés de manière diplomatique. Les Balkans n'étaient nullement l'exception dans ce processus général en Europe.

12. D'ailleurs, la péninsule balkanique n'a reçu ce nom que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à ce moment-là, cette région était appelée l'Europe du Sud-Est (c'était son nom déjà au Moyen Age) et, plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, la Turquie européenne. Cependant, c'est justement au XIX<sup>e</sup> siècle (et cela a duré jusqu'à la Grande guerre) que le stéréotype «Les Balkans sont la poudrière de l'Europe» a été créé. Ce stéréotype est toujours en vigueur. Il n'est pas difficile de réaliser que, de 1800 jusqu'en 1945 en Europe de l'Ouest, il y a eu seize guerres et deux conflits prolongés — en Irlande et en Basque. Nous n'y comptons pas les guerres coloniales en Afrique, Asie et Amérique latine. En revanche, dans les Balkans, il y a eu, pendant cette période, huit insurrections et guerres ainsi qu'un conflit prolongé entre les Serbes et les Albanais.

13. Les chiffres montrent clairement que les habitants des Balkans ne peuvent ni être fiers du fait qu'ils sont «la poudrière de l'Europe», ni le regretter. Cependant, ce qui se passe, c'est qu'en Europe de l'Ouest, depuis plus de soixante années déjà, il n'y a pas de conflits militaires, (je ne compte pas les guerres coloniales menées par certains pays européens mais en dehors de l'Europe). C'est la conséquence du fait que, entre les pays jadis constamment en guerre, l'on trouve maintenant un très haut niveau de coopération et même d'intégration. En revanche, dans les Balkans, pendant la dernière décade du XX<sup>e</sup> siècle, nous étions témoins de quatre guerres entre les peuples qui depuis 1945 vivaient en paix.

14. La question qui se pose maintenant est la suivante : pourquoi sur les Balkans les conflits n'ont pas cessé à tout jamais il y a soixante ans, comme c'était le cas en Europe occidentale ? Il est incontestable que les conflits dans les Balkans étaient atroces. Toutefois, le fait que le passé en Europe, également horrible, que les peuples de l'Europe ont su vaincre et isoler, devrait apprendre aux chercheurs de la paix sur les Balkans qu'il ne faut pas fouiller dans le passé, car, en général, on n'y trouve que ce qui convient aux besoins politiques du moment actuel. Ce qu'il faut faire c'est analyser ce qui existe maintenant dans les Balkans et se demander pourquoi ce mal n'existe pas ailleurs en Europe. Il est évident à première vue que dans les Balkans on rencontre encore les émotions très vives d'intransigeance, d'intolérance religieuse ainsi que des projets ultranationalistes, soutenus par certaines élites politiques. Ce n'est qu'en prenant en considération une telle image des Balkans que l'on peut expliquer non seulement les guerres récentes mais aussi les bestialités et les agressions pathologiques qui ont marqué ces guerres. Justement à cause de ces formes d'animosité, les peuples en conflit n'ont pas pu trouver une solution pacifique à leurs intérêts opposés. Ainsi, les solutions à leurs problèmes ont dû être trouvées et effectuées par les grandes puissances et par la communauté internationale. Naturellement, ces solutions sont basées sur les règles actuelles du droit international. C'est uniquement en mesurant, à la lumière du droit international, la responsabilité des créateurs et exécuteurs des décisions politiques et en travaillant sur le processus de réconciliation que l'on peut s'attendre à la solution pacifique et définitive des conflits latents dans les Balkans.

La communauté internationale et notamment les grandes puissances peuvent contribuer beaucoup plus à la solution du problème des Balkans en soutenant les projets de réconciliation qu'en imposant la force. Nous, sur les Balkans, devons absolument arrêter ce cercle vicieux de vengeances et contre-vengeances pour les crimes commis et nous devons apprendre et construire le respect et la confiance mutuels. Si l'on continue à refuser à la partie adverse toute forme de dignité, si l'on continue à blasphémer son histoire, sa culture, ses institutions politiques et religieuses, l'on ne peut pas s'attendre à la réconciliation. Pour cette raison, je prie la Cour de rejeter la diffamation de l'histoire contemporaine du peuple serbe : cette diffamation est évidente dans toutes les requêtes de la Bosnie-Herzégovine, dans lesquelles le requérant insiste sur une sorte de continuité entre le plan de Garasanin et les événements tragiques qui ont eu lieu. Or, le plan de

Garasanin doit être remis dans le contexte dans lequel il a été écrit et qui n'a aucun lien avec les événements de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La dénaturation du plan de Garasanin ne contribue en rien à la réconciliation des peuples sur les Balkans. Par ailleurs, jamais le peuple et l'Etat serbes n'ont eu l'idée de détruire le peuple musulman en Bosnie-Herzégovine ou ailleurs.

15. En 1985, David Mackenzie, un expert américain très connu de l'histoire serbe et russe, a publié le livre intitulé *Ilija Garasanin: Balkan Bismark* (East European Monographs, Boulder, Distributed by Columbia University Press, New York). La comparaison de Mackenzie n'est peut-être pas adéquate mais elle peut nous aider dans nos réflexions. Ce livre est certainement le meilleur livre publié sur Garasanin — la raison en est simple : l'historien américain a eu l'opportunité de faire la recherche dans toutes les archives pertinentes de l'Europe et il avait donc accès à tous les documents nécessaires, alors que les historiens serbes n'avaient pas cette possibilité. D. Mackenzie a publié un grand nombre de livres portant sur l'histoire russe et serbe dont l'un des plus connus est sa thèse de doctorat «Serbian-Russian Relations 1875-1878» (Columbia University), publiée sous le titre *The Serbs and Russian Pan-Slavism 1875-1878* (Cornell University Press, 1967).

16. Le plan de Garasanin (*Nacertanije*) est le projet de la politique extérieure de la Serbie, né au XIX<sup>e</sup> siècle, dans lequel on formule le but final de cette politique : la libération et l'union de tous les Slaves du sud. Afin de réaliser ce plan, il était nécessaire que la Serbie en tant qu'Etat acquière une puissance politique plus grande car celle-ci (la puissance politique) est le facteur décisif dans la compétition politique. Dans l'introduction de ce plan nous pouvons lire : «Serbia must realize that she is still small, that she cannot remain so, and that she can achieve her future only in alliance with other surrounding peoples» (Mackenzie, 1985, 42).

17. La Serbie a commencé sa lutte pour la libération nationale de la domination ottomane en 1804. En 1813, elle a été réoccupée par les Ottomans. En 1815, une nouvelle résurrection a eu lieu en Serbie. A partir de ce moment, la Serbie devient la Principauté vassale dans l'Empire ottoman, ce qu'elle reste jusqu'à 1878. En 1978, lors du Congrès de Berlin, la Serbie est reconnue comme Etat indépendant.

18. En 1844, la Principauté serbe avait des éléments d'un Etat indépendant car l'Empire ottoman ne pouvait plus, à ce moment-là, contrôler ses régions vassales. Il convient ici de



mentionner que la Serbie, déjà en 1807, avait formé son système politique indépendant : la Constitution, le système d'éducation, l'université. Plus tard, en 1844, elle a introduit aussi le Code civil. Ainsi, la Serbie a commencé déjà à cette époque de se séparer, du point de vue politique, juridique et social, du système politique et étatique de l'Empire ottoman.

19. C'est dans une telle situation historique et sociale que les hommes politiques serbes ont planifié l'avenir de la Serbie. Rappelons que c'est dans cette période que le mouvement panslavique (qui est un équivalent du mouvement pangermanique) a été créé. Ce mouvement inspire les Slaves du sud et les aide à articuler leurs idées sur l'union de tous les Slaves du sud dans un Etat commun. Ainsi, les Serbes et les Croates, soutenus intellectuellement et politiquement par les Tchèques et les Polonais (qui eux aussi voulaient se libérer de la domination des empires qui les occupaient), ont atteint le niveau de la conscience politique nécessaire pour commencer la lutte pour la libération et l'intégration. Cette intégration concernait les Serbes, les Croates, les Slovènes et les Bulgares.

20. Ilja Garasanin a conçu son plan en partant des réalités politiques : il a compris qu'il faut d'abord que les Serbes se libèrent de la domination ottomane. Cela était faisable car l'Empire ottoman était déjà bien affaibli. Cependant, en 1848, lorsque la révolution avait éclaté en Hongrie, les Serbes et les Croates ont, en luttant contre les Hongrois, choisi de lutter *tous ensemble* pour leur liberté et union. La révolution hongroise de 1848 a fait que Garasanin a élargi la portée de ses intérêts nationaux : il y inclut aussi l'alliance avec les chefs du mouvement national des Croates, ce qui renforce «l'idée de Yougoslavisme». Cette idée a été, uniquement pour des raisons politiques réalistes, négligée dans son plan de 1844. Je souligne que Garasanin ne s'est pas contenté avec le travail théorique sur l'avenir de la Serbie mais il a bel et bien essayé de réaliser ses buts politiques sur un espace vaste en formant des agences clandestines et des écoles en Bosnie-Herzégovine, Croatie et Bulgarie. En tant que diplomate, il a contribué à la naissance de l'alliance militaire et politique des Etats balkaniques (la Grèce et le Monténégro) qui se préparaient pour la guerre contre l'Empire ottoman. Cette alliance a été réalisée en 1868. C'est en cette année que Garasanin signe le pacte avec le comité révolutionnaire de la Bulgarie et de la Roumanie préparant la résurrection en Bulgarie et l'union entre la Bulgarie et la Serbie une fois la Bulgarie libérée de la domination ottomane.

21. Dans la période de la formation de l'alliance balkanique, Garasanin a, dans une lettre, à l'évêque croate Strossmayer (datée de 1867) écrit la chose suivante :

«The Serbian and Croatian nationalities are one — the Yugoslav (Slavic) nationality: religion is not to interfere in the least bit in national affairs: the state is the only basis of nationality; religion divides us and separates us into three parts (i.e. Orthodox Christianity; Roman Catholicism, Islam), but it can never be the principle of our unification into one state; it is our nationality, which is the same, that count; in the state all churches are equal.» (Dusan Batakovic, *The Balkan Piedmont: Serbia and Yugoslav question*, Belgrade, Institute for Balkan Studies, 1992, 3.)

22. Le plan de Garasanin est essentiellement et avant tout une sorte de programme panslaviste. Il ne s'agit donc pas d'un programme exclusivement serbe. La grande partie de ce texte a été rédigée par le conseiller tchèque Frantisek Zach, envoyé à Belgrade par le prince polonais Czartoryski qui se trouvait à l'époque en exil à Paris (après la débâcle de la résurrection en Pologne en 1830). Garasanin a fait certains changements importants dans le texte : il a atténué les attitudes antirusses et il a révisé le programme de l'union des Slaves du sud en imaginant la Serbie comme le Piémont des Slaves du sud autour de laquelle allaient se rassembler tous les peuples slaves du sud. Il a cependant insisté pour que tous les peuples gardent leur identité et indépendance (voir Audrey Helfent Budding Expert Report, ICTY, 3).

23. Garasanin a clairement indiqué dans son plan qu'il faut s'unir dans un même Etat avec les Musulmans de la Bosnie. Cependant, bien que son premier but ait été la libération des Serbes de la domination ottomane, ce plan ne contenait aucune attitude d'animosité envers les Musulmans bosniaques, qui participaient activement, en tant que membres de l'armée turque, dans l'étouffement des résurrections serbes de 1804, 1813 et 1875. Quant à la Bosnie-Herzégovine, les Serbes y organisaient à plusieurs reprises des résurrections contre la domination ottomane. Les Musulmans bosniaques y prenaient toujours part du côté turque. Il s'agit d'un fait historique qui ne peut nullement nous aider à comprendre les événements qui ont eu lieu de 1992-1995 sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Je souligne que les conflits serbo-musulmans du XIX<sup>e</sup> siècle s'achèvent par la grande résurrection serbe de 1875-1878. Cette résurrection a déclenché la crise d'Orient marquée par les guerres menées par les Serbes et les Russes (1876-1878) qui se sont terminées par la paix prononcée lors du Congrès de Berlin de 1878. Ce congrès a ratifié l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par l'Empire austro-hongrois, il a proclamé l'indépendance

de la Serbie et Monténégro et créé la Principauté bulgare comme une sorte d'Etat vassal dans l'Empire ottoman.

24. Dans la requête (par. 9) de la Bosnie-Herzégovine, le requérant allègue : «En Bosnie, les droits individuels de tous ont été respectés des siècles avant l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme.» Mon ambition n'est pas maintenant de contester cette thèse puisqu'il serait inutile de prouver le respect des droits de l'homme dans l'Empire ottoman. Je vais quand même mentionner une brève analyse donnée dans le livre de Robert J. Donia and John V. A. Fine Jr *Bosnia and Herzegovina, a tradition betrayed* (Columbia University Press, New York, 1994, 63) : «Most important is the large number of local administrations than it was the case in many other Ottoman provinces. Moreover, many of these locals succeeded in building up large estates. Thus many Christians found themselves serfs on Muslim estates.»

25. Avec le déclin de la puissance centrale dans l'Empire ottoman, les seigneurs musulmans locaux exploitent, de façon de plus en plus cruelle, le peuple chrétien.

26. La citation de la requête de Bosnie-Herzégovine que je viens de mentionner ne peut être acceptée car les faits historiques attestent qu'une fois la Bosnie-Herzégovine occupée par la monarchie austro-hongroise, en 1878, le processus de réconciliation des Serbes et des Musulmans a eu lieu avec un but très clair : la résistance à l'occupation austro-hongroise. Des milliers de Musulmans ont quitté la Bosnie-Herzégovine après cette occupation. Cette occupation a aussi bien dégradé la position des Serbes car leur lutte politique pour l'assimilation avec la Serbie est devenue beaucoup plus difficile, ils devaient maintenant s'opposer à un Etat beaucoup plus puissant et organisé que ne l'était l'Empire ottoman mourant. Ainsi, l'organisation politique musulmane et l'organisation nationale serbe ont commencé à collaborer dans la préparation des résurrections. Cette collaboration a duré jusqu'à 1912, quand la victoire des Serbes et des alliés (la Bulgarie, la Grèce et le Monténégro) dans la guerre des Balkans a donné une impulsion forte à la révolte contre la monarchie austro-hongroise. Mais les Musulmans n'ont pas soutenu cette révolte car ils n'ont vu aucun intérêt à être assimilés à la Serbie. Le même est valable pour les Croates qui n'appuyaient pas la résurrection des Serbes de 1875-1878 craignant le danger que la Bosnie-Herzégovine puisse s'unir avec la Serbie et le Monténégro si la résurrection réussit.

27. Après le Congrès de Berlin, la politique exclusivement nationale domine en Serbie, car la Serbie a choisi l'alliance avec la monarchie austro-hongroise. Les idées du plan de Garasanin ont été abandonnées par le Gouvernement serbe si bien que la politique extérieure et le commerce étaient orientés principalement vers l'Autriche-Hongrie. De l'autre côté, à partir de 1885, la Serbie commence à prêter attention à son propre développement économique et culturel avec des résultats excellents. Avec la nouvelle Constitution de 1888 qui a introduit en Serbie le suffrage démocratique selon le modèle belge de 1830, le pluripartisme du type moderne se développe en Serbie. Cependant, avec le changement sur le trône, la Serbie obtient un nouveau roi, le jeune Aleksandar Obrenovic qui anéantit la constitution démocratique et introduit le pouvoir absolu. Ainsi, le progrès de la Serbie a échoué. A partir de ce moment, et jusqu'à 1903, la Serbie n'a pratiquement aucun but dans sa politique extérieure et les idées de Garasanin sont oubliées. En 1903, un groupe d'officiers serbes abolit le règne du roi Aleksandar Obrenovic en lui ôtant la vie.

28. Le coup de 1903 marque un grand changement dans la politique extérieure de la Serbie : c'est en ce moment que la Serbie a rompu avec son rapport de soumission envers l'Autriche-Hongrie et s'est mise sur la voie de la prospérité politique, économique et culturelle. La Constitution de 1888 a été rétablie et le gouvernement avait une responsabilité vis-à-vis du Parlement. En même temps, les nouvelles tendances dans la politique extérieure séparent le pays de l'Autriche-Hongrie et l'approchent politiquement, économiquement et culturellement des puissances d'entente, à savoir la France, l'Angleterre et la Russie. Il n'est donc pas du tout aléatoire que le plan de Garasanin soit publié en 1906 : en effet, la Serbie ne voulait plus cacher sa politique de l'union de tous les Slaves du sud, la politique qui nuisait à l'Autriche-Hongrie. Cette même année, l'Autriche-Hongrie a entamé la «guerre de douanes» contre la Serbie, parce que la Serbie avait montré l'intention de se libérer de sa dépendance économique. La France et l'Angleterre aidaient alors la Serbie en lui permettant d'exporter ses produits, via Thessalonique, aux marchés des pays européens. Bien évidemment, cela a été une impulsion énorme pour le développement économique de la Serbie.

29. La publication du plan (*Nacertanije*) coïncide chronologiquement avec le groupement politique des forces en Europe en deux blocs, ce qui en 1914 va causer la Grande guerre. La Serbie

s'est immédiatement mise du côté des forces d'entente, car les buts du plan de Garasanin allaient à l'encontre des intérêts de l'Autriche-Hongrie. Naturellement, la monarchie austro-hongroise était contre l'union des Slaves du sud.

30. Après avoir vaincu la Turquie en 1912 (avec ses alliés la Bulgarie, la Grèce et le Monténégro), la Serbie a doublé son territoire. Elle est devenue un pays renommé dans la région yougoslave.

31. En jouissant de cette renommée, la Serbie est entrée en guerre en 1914. Tout au commencement de la guerre, le Parlement du Royaume serbe proclame la déclaration des buts politiques de la Serbie, le but principal étant l'union des Slaves du sud. La première guerre mondiale se termine par la grande victoire de l'Amérique, l'Angleterre et la France. La grande contribution de la Serbie à cette victoire et notamment aux combats sur le front de Thessalonique où son armée s'est battue à côté des armées française et britannique, ne doit pas être oubliée. Le 1<sup>er</sup> décembre 1918 le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes a été proclamé. Cette proclamation a été effectuée selon le droit d'autodétermination des peuples introduit par le président américain Wilson en 1917, lorsque les Etats-Unis sont entrés en guerre. La monarchie austro-hongroise a été complètement désintégrée, les nouveaux Etats étaient créés : la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne. La Russie, qui était membre de l'entente, a disparu pendant la révolution bolchevique et l'Union soviétique est née. Ainsi le plan de Garasanin de 1844 a été réalisé en 1918. A la différence du Bismarck, Garasanin n'a pas pu être témoin de la réalisation de son plan d'union, puisque celle-ci n'a eu lieu que quarante-quatre années après sa mort.

32. La réalisation du plan de Garasanin a été ratifiée par le droit international lors de la conférence de la paix de Versailles en 1919. Il serait donc inimaginable de juger la Serbie maintenant pour le prétendu crime de génocide dont le motif serait défini dans le plan de Garasanin puisque ce plan a été réalisé grâce à la ratification internationale proclamée lors de la conférence de la paix de Versailles. Cette ratification a été conforme au principe de l'autodétermination des peuples après la désintégration des empires européens.

33. Il faudrait souligner maintenant que lors de cette conférence de Versailles la protection des Musulmans en tant que «minorité religieuse» a été proclamée. L'article 10 de cet accord, signé à Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 par les Puissances alliées et associées de l'Etat

serbe, croate et slovène, dispose que : «L'Etat serbe, croate et slovène agréé de prendre à l'égard des Musulmans en ce qui concerne leur statut familial ou personnel toutes dispositions permettant de régler ses questions selon les usages musulmans.»

34. La création de la Yougoslavie en 1918 constitue la réalisation complète du programme national conçu par Garasanin. Je répète que ce plan ne contient aucun élément pouvant provoquer la persécution, le nettoyage ethnique ou l'extermination d'un peuple vivant sur les territoires concernés par le plan. L'idée de l'Etat yougoslave a été approuvée par l'élite serbe intellectuelle et politique parce que la structure ethnique de la région est telle qu'il serait impossible de créer les Etats ethniquement purs. L'élite politique serbe, entre les deux guerres mondiales, était convaincue que la création des Etats ethniques particuliers serait accompagnée de morts. Elle n'a donc jamais envisagé cette idée.

35. Les tendances nationalistes de la création du plan de l'élargissement territorial de la Serbie existaient au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ces idées étaient conformes aux idées existantes dans toute l'Europe. Le programme nationaliste serbe du XIX<sup>e</sup> siècle correspondait au processus de la création des Etats nationaux dans l'Europe entière. En tant que tel, il a été en son temps tout à fait légitime tant du point de vue des idées qu'il contenait que du point de vue des instruments, y compris l'approbation des guerres, qui était en ce temps-là un moyen légitime pour réaliser les buts nationaux et libérer le peuple qui en partie vivaient sous l'occupation turque ou austro-hongroise.

36. En tout cas, je viens de le dire, mais je le répète, le programme national exposé dans le plan de Garasanin ne contenait aucune idée pouvant être interprétée comme un appel ou l'incitation à la persécution, au nettoyage ethnique et encore moins à la destruction d'un peuple. Tout au contraire, ce plan envisageait l'union de groupes ethniques et religieux différents dans un Etat multiethnique.

37. La preuve en est la manière dont l'armée serbe contrôlait les territoires du futur Etat yougoslave dans les opérations finales de la première guerre mondiale. L'armée serbe n'a jamais utilisé la violence sur les territoires qu'elle contrôlait. D'ailleurs, cette armée a emprisonné en 1914 et 1915 environ soixante mille soldats austro-hongrois qui étaient tous traités selon les règles du droit international. Ces soldats ont été libérés par des troupes austro-allemandes qui ont occupé la Serbie vers la fin de 1915.

38. Par ailleurs, partout dans les Balkans, en dehors du nouvel Etat yougoslave, après la guerre des Balkans de 1912 et aussi après la Grande guerre, de grands déplacements des populations ont été effectués justement afin d'éviter les conflits potentiels ultérieurs.

39. Dans son témoignage devant le TPIY, Audrey Budding a dit :

«certainly I would not to make any claim for an identity of motives between Serbian politicians of the middle or late nineteen century and Serbian politicians of the late twentieth century. I think the historical situations are very different and on the whole I would be more comfortable discussing each situation by itself.» (TPIY, *Le procureur c. Slobodan Milosevic*, 24 juillet 2003, p. 24868 et 26869.)

40. Cette position d'Audrey Budding se réfère à l'analyse des événements de guerre en Bosnie-Herzégovine de 1992-1995. En même temps, cela signifie que nous proposons à la Cour internationale de Justice de rejeter comme mal fondée la position de la Bosnie-Herzégovine (réplique, chap. 4, sect. 1, par. 4) selon laquelle «le programme national du XIX<sup>e</sup> siècle peut facilement être utilisé comme une partie de la propagande politique en vue de la création de l'Etat ethniquement pur». Je pense que, jusqu'à présent, j'ai présenté suffisamment d'arguments pour que la Cour internationale de Justice puisse rejeter l'accusation selon laquelle l'idée de la «Grande Serbie» du XIX<sup>e</sup> siècle a été utilisée pour la création de la propagande et qui par sa nature aurait constitué le génocide, à savoir qu'elle aurait incité aux actes criminels du génocide.

41. La thèse sur les complots génocidaires historiques ne contribue nullement à l'élucidation des causes du conflit à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, elle ne contribue en rien à la réconciliation nationale des parties en conflit, ce qui est le but recherché après tout conflit interethnique, y compris ceux qui se trouvent devant les cours.

### **La période d'entre-deux-guerres mondiales**

42. La fin de la première guerre mondiale a marqué l'aboutissement du programme national d'Ilija Garasanin, car alors ce programme a été réalisé. Ensuite, le but principal de la politique extérieure du Royaume yougoslave a été de protéger le pays contre les dangers extérieurs à travers le maintien de l'alliance avec les forces qui avaient créé le système de Versailles après la première guerre mondiale. Le système de Versailles a été en danger à cause des actes des pays dits révisionnistes (principalement les pays vaincus dans la guerre).

43. L'Union soviétique s'est trouvée parmi les pays qui ont mené la politique révisionniste par rapport au système établi par la paix de Versailles. L'idéologie soviétique considérait la Grande guerre comme impérialiste et en conséquence la paix de Versailles était aussi considérée comme une paix impérialiste. Conformément à une telle position idéologique, la politique extérieure de l'Union soviétique était contre la création de l'Etat yougoslave qui était vu comme impérialiste à cause de la prétendue hégémonie serbe sur les autres peuples yougoslaves. L'hégémonie serbe dans le Royaume yougoslave peut être facilement mise en question. Comme je ne pense pas que cette question soit pertinente pour ce procès, je ne reviendrai plus sur elle.

44. Ce que je trouve pertinent pour prouver l'inexistence de continuité entre, d'un côté, le plan d'Ilija Garasanin de 1844 et la politique extérieure du Royaume yougoslave de 1919-1941 et, de l'autre coté, la politique du régime de Slobodan Milosevic (1990-2000), c'est la politique du parti communiste yougoslave qui réalisait les directives de l'Internationale communiste (Komintern) gérée par le parti communiste de l'Union soviétique. Je trouve cela important car Slobodan Milosevic est un communiste qui, en tant que leader du parti communiste, est venu au pouvoir en Serbie en 1990.

45. Déjà lors du premier congrès de la Komintern en 1919, la création de l'Etat yougoslave a été considérée comme le résultat d'une guerre impérialiste et non comme la conséquence d'une tendance séculaire des peuples yougoslaves. En cette année 1919, la Komintern a condamné la création de l'Etat yougoslave avant d'avoir un seul argument pour conclure qu'en Yougoslavie l'hégémonie de la «Grande Serbie» a été établie.

46. Lors du cinquième congrès de la Komintern en juillet 1924, la résolution sur la question nationale yougoslave a été adoptée. Cette résolution conférait au parti communiste yougoslave la tâche de travailler sur la destruction de la Yougoslavie en tant qu'Etat. Cette résolution déclare :

«1. La Yougoslavie est un pays multinational. La bourgeoisie serbe qui exerce son hégémonie ne représente que 39 % de la population yougoslave. Les autres peuples qui représentent la grande majorité sont plus ou moins soumis au régime de l'oppression nationale et contre ces peuples on mène une politique de dénationalisation.

.....

3. Le devoir du parti communiste yougoslave consiste à : mener une lutte permanente contre l'oppression nationale et pour l'autodétermination des peuples en



aspirant constamment à se protéger de l'influence de la bourgeoisie et de mettre ces peuples en relation avec la lutte de la classe ouvrière contre la bourgeoisie et les capitalistes.

.....

7. La devise générale du droit d'autodétermination doit être fondée sur la séparation de la Croatie, la Slovénie et la Macédoine de la Yougoslavie et sur la création des états indépendants.» (Archives historiques du parti communiste yougoslave, II, p. 420-421.)

47. La Komintern a même fondé une commission pour la question nationale yougoslave. En mars 1925, lors d'une session de la Komintern, il a été discuté de la question nationale yougoslave. Staline en personne a assisté à cette session. Il a insisté pour qu'un paragraphe sur le droit des nations à l'autodétermination jusqu'à la séparation soit inclus dans le programme national du parti communiste yougoslave (*op. cit.*, p. 333).

48. Après de nombreuses discussions sur la question nationale en Komintern et dans les cellules du parti communiste yougoslave, la politique nationale a été définitivement élaborée lors du quatrième congrès du parti communiste yougoslave qui a eu lieu à Dresde en octobre 1928 — Palmiro Togliati, leader du parti communiste italien, a assisté à cette session. C'est alors que le programme du parti communiste yougoslave pour la lutte contre la bourgeoisie serbe, son hégémonie et sa monarchie militaire a été défini (*op. cit.*, p. 162). Afin de réaliser ce but, il fallait détruire l'Etat yougoslave et créer les Etats nationaux particuliers : la Croatie, le Monténégro, la Macédoine et la Slovénie. Les minorités hongroise et albanaise ont également obtenu la reconnaissance du droit à l'autodétermination et elles reçoivent une proposition d'intégrer leurs Etats mères : la Hongrie et l'Albanie.

49. La base pour la compréhension de cette politique de la Komintern peut être trouvée dans la formule selon laquelle la Yougoslavie a été créée comme le fruit de la guerre impérialiste dans le cadre de la paix de Versailles qui, elle aussi, était de nature impérialiste. La Komintern ne se sentait pas menacée par le régime anticommuniste du Royaume yougoslave car la situation n'était pas différente dans d'autres pays voisins. La Komintern n'aimait pas le fait que la Yougoslavie avait été le membre de l'alliance politique de l'entente, qui avait organisé les interventions militaires contre l'Union soviétique juste après la révolution bolchevique. L'Union soviétique craignait une nouvelle intervention de ces mêmes pays contre le régime bolchevique. Ainsi lors de

sa dixième réunion, tenue en 1929, le comité exécutif de la Komintern a exprimé la position suivante : « Sous la pression de l'impérialisme anglais et français une guerre se prépare contre l'Union soviétique. C'est dans ce but que les impérialistes anglais et français travaillent à la création du bloc antisoviétique dans les Balkans. » (Pesic Desanka, *Les Communistes yougoslaves et la question nationale*, Rad, Belgrad, 1983, p. 253.)

50. Le changement dans la politique de la Komintern lors du septième congrès de 1935 était l'une des preuves principales confirmant que les positions de la Komintern citées là-dessus étaient le résultat d'une crainte obsessionnelle de l'Union soviétique de l'intervention extérieure. En effet, cette année 1935, l'Union soviétique et la France signaient un accord sur l'aide mutuelle devant le danger que l'Allemagne d'Hitler représentait manifestement. Le danger du fascisme hitlérien est devenu évident en 1935 et il fallait donc réunir toutes les forces contre lui. C'est ainsi que cette « création impérialiste de Versailles », qui était la Yougoslavie, est devenue un pays amical. En conséquence, la Komintern a décidé lors de ce congrès que le parti communiste yougoslave doit préserver la Yougoslavie. Le parti communiste yougoslave a accepté ces directives et à son cinquième congrès en 1940, il a pris la décision que la Yougoslavie doit être sauvegardée. Lors de ce congrès les nations monténégrine et macédonienne ont été proclamées, et la structure de la future fédération yougoslave socialiste a été annoncée.

51. Les communistes serbes ont exécuté sans faille les directives de la Komintern et du parti communiste yougoslave, si bien que les documents et les livres écrits par les communistes serbes sont pleins de condamnations de l'hégémonie bourgeoise serbe. Tous les programmes nationaux serbes à partir du XIX<sup>e</sup> siècle ont été condamnés de la part des partis communistes yougoslave et serbe et étaient considérés comme ennemis, impérialistes et bourgeois.

52. Le parti communiste yougoslave, ainsi que le parti communiste serbe, sont venus au pouvoir à l'issue de la deuxième guerre mondiale et de la victoire des partisans, aidés par l'armée rouge de l'Union soviétique, dans la guerre civile parallèle à la guerre contre le fascisme. La Yougoslavie, sous la domination communiste, a été transformée en une république fédérale. La Constitution yougoslave de 1945 n'était qu'une réplique de la Constitution soviétique.

53. Malheureusement, les crimes commis pendant la guerre civile et interethnique ont été punis par les vainqueurs au moyen des méthodes de la vengeance. Il s'agit pratiquement de

l'exécution massive des prisonniers des forces vaincues et des civils qui les soutenaient politiquement. Dans ces conditions «de la terreur révolution» (j'utilise ici le jargon communiste) les conflits interethniques ont été refoulés par le silence imposé. Au lieu de réaliser la réconciliation nationale sur le fondement des discussions ouvertes entre les citoyens qui vivaient dans le même pays, la haine a été refoulée et elle n'attendait que le bon moment pour exploser.

54. Le parti communiste serbe punissait sévèrement toute tentative d'expression politique ou de discussion sur certains problèmes liés aux conflits multiethniques dans la guerre civile. En ce temps-là et jusqu'aux années quatre-vingt du XX<sup>e</sup> siècle, les historiens et les critiques n'osaient pas exprimer des opinions différentes de celles indiquées dans le programme du parti communiste.

55. Etant donné que la forme fédérale d'un Etat ne peut fonctionner sans le processus démocratique de la prise des décisions, ce dernier a été transmis aux comités du parti sur lesquels Tito dominait absolument. Durant la vie de Tito, ce système a pu subsister. Après la mort de Tito en 1980, le démembrement du pays a commencé.

56. Moins de dix ans après la mort de Tito, Slobodan Milosevic apparaît. Comme Tito, qui choisissait lui-même les hauts fonctionnaires, n'existait plus, Slobodan Milosevic devait lutter pour monter au pouvoir.

57. Afin de monter au pouvoir Milosevic a utilisé les méthodes populistes. La crise politique de Kosovo qui durait depuis trop longtemps et les migrations constantes des Serbes du Kosovo en direction de la Serbie centrale étaient les premiers ressorts du populisme de Milosevic. Milosevic voulait préserver la Yougoslavie dans laquelle il allait devenir le nouveau Tito. Comme ses idées n'étaient pas acceptées par d'autres élites politiques il s'est tourné vers la mobilisation du nationalisme serbe. Etant donné la crise économique en Yougoslavie des années quatre-vingt et le climat nationaliste en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, sa tâche n'était pas difficile.

58. Comme suite à cet exposé historique traçant l'histoire de la Serbie et de la Yougoslavie, il est évident que Milosevic n'a pas pu être le successeur du plan de Garasanin qui concernait la libération des peuples et l'union de tous les Slaves du sud.

Madame le président, j'ai terminé la première partie sur la synthèse historique des conflits en Bosnie-Herzégovine. Et je vous prie, si possible, de prendre une pause après laquelle je continuerai une plaidoirie sur le conflit politique avant l'éclatement de la guerre en Bosnie.

The PRESIDENT: Thank you Professor Stojanović. The Court will rise now, and we will resume at 4.35 p.m.

*The Court adjourned from 4.25 to 4.35 p.m.*

The PRESIDENT: Please be seated. Mr. Stojanović.

M. STOJANOVIĆ : Merci, Madame. Je continuerai ma plaidoirie avec une analyse de conflit politique avant l'éclatement de la guerre en Yougoslavie.

## **Deuxième partie**

### **Le conflit politique avant l'éclatement de la guerre en Yougoslavie**

59. Les conflits politiques qui ont précédé les conflits militaires ont formé des perceptions politiques différentes des parties en conflit. La question qui se pose est : Dans quels cadres ces perceptions apparaissent-elles et comment peut-on les définir ?

60. Etant donné que je ne considère pas que les conflits en Yougoslavie ont leur cause dans le développement historique ou dans la haine et l'intolérance ethniques et religieuses mais que, tout au contraire, ces dernières sont la conséquence des atrocités de la guerre de 1992-1995, j'analyserai, Madame le président, Messieurs les juges, attentivement un segment des événements historiques qui ont contribué à la préparation psychologique à la guerre. Il est connu que sans préparation psychologique, les préparations militaires pour la guerre sont quasiment impossibles et surtout dans ces temps modernes dans lesquels, dans les conflits militaires entre les Etats ne participent pas seulement les armées professionnelles (comme c'était le cas au Moyen Age) mais les peuples entiers.

61. Ce segment historique concerne la période de la deuxième guerre mondiale en Yougoslavie, à savoir la période du 1941-1945. Cette période est une histoire mais, les protagonistes de ces événements, bien que ces derniers soient devenus historiques, sont toujours vivants, ces événements sont bien plus que l'histoire — il s'agit d'une mémoire, d'une vie vécue. L'occupation hitlérienne de la Yougoslavie n'a pas été effectuée conformément au droit international bien sûr. En effet cette occupation a restructuré la Yougoslavie : un nouvel Etat a été créé, celui de l'Etat indépendant croate qui englobait, non seulement la Croatie, mais aussi la

Bosnie-Herzégovine. Cet Etat n'était pas qu'une création illégale, il était aussi, par sa nature, ses projets et ses actions, une création monstrueuse.

62. «Slavko Kvaternik, un des hauts fonctionnaires de l'Etat fasciste de Croatie pendant la deuxième guerre mondiale, a expliqué dans le programme radio du 10 avril 1941, le jour même de la proclamation de l'Etat indépendant croate que «a pure Croatia would be built by forcing one third of the Serbs to leave Croatia, one third to convert to Catholicism and one third to be exterminated...». Nous pouvons lire sur ces mots dans l'Encyclopédie des nations européennes «The enormity of such criminal behavior shocked even the conscience of German commanders, but Pavelic had Hitler's personal support for such actions which resulted in the loss of the lives of hundreds of thousands of Serbs in Croatia and Bosnia and Herzegovina.» (*Worldmark Encyclopedia of the Nations*, Europe, 1995, p. 91, Entry: Croatia, *Encyclopedia Britannica 1991*, Macropedia, vol. 29, p. 1111). D'autres ont commenté les événements en Croatie lors de la deuxième guerre mondiale ainsi :

«A Croatian Crusade of revenge and destruction directed against the Orthodox Serbs erupted, the crusade that belongs among the most brutal mass murders undertaken in the entire history of the world... When the leaders of the Ustashi movement claim that they have slit the throats of a million Serbs (including children, women and old people), that is, in my opinion, a boastful exaggeration. On the basis of the reports that were submitted to me, I estimate the number of defenseless murder victims to be three quarters of a million.» (Dr Herman Neubacher, *Sonderauftrag sudost 1940-45, Bericht eines fliegenden Diplomaten*, Göttingen, 1956, 18, 31.)

Donc, il n'y a «que sept cent cinquante mille Serbes» assassinés en Etat indépendant croate, y compris la Bosnie-Herzégovine ! On peut bel et bien conclure que le plan monstrueux d'éliminer un tiers des Serbes en Etat indépendant croate a été réalisé.

63. Malheureusement, après la deuxième guerre mondiale, ceux qui étaient le plus responsables pour ces crimes atroces n'ont pas été jugés et punis, tandis que les moins responsables ont été exécutés (à moins qu'ils n'aient pas réussi à fuir aux pays qui offraient l'asile aux malfaiteurs nazis). Pour cela, jusqu'à présent nous n'avons pas de données officielles uniformes provenant des sources crédibles sur le nombre exact de victimes du génocide du régime de l'Etat indépendant croate (des Oustachis, je crois que vous connaissez ce terme). Ainsi, l'on a des données très variées et différentes dont se servent les groupes et les organisations nationalistes et qui ont été présentées et commentées lors de leurs premières conférences en ex-Yougoslavie.

64. Indépendamment du nombre de victimes, on a senti les atrocités des crimes d'Oustachis également en Serbie. En effet la Serbie a, durant la période de l'occupation, accepté plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Je rappellerai ici l'existence du fameux camp de concentration Jasenovac qui a été fondé sur la rive de la rivière Sava et qui était sans doute le camp de concentration le plus monstrueux en Etat indépendant croate. Pendant quatre ans de guerre les eaux de la Sava étaient rouges de sang et les cadavres provenant de l'Etat indépendant croate s'accumulaient sur les rivages et les îles de la Sava, jusqu'à sa confluence au Danube à Belgrade.

65. Ces crimes inouïs sont naturellement restés gravés dans la mémoire du peuple serbe en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Cependant il ne faut pas oublier qu'après la deuxième guerre mondiale commence la période de paix et que celle-ci a duré plus de quarante-cinq années. L'impression générale est que la réconciliation a été conçue dans cette paix. Cette réconciliation ne peut être expliquée par la «terreur révolutionnaire» du régime communiste. Je souligne ici qu'elle était aussi motivée par le fait qu'un grand nombre de Croates et surtout de Musulmans ont participé activement dans la guerre partisane organisée par le parti communiste contre les forces fascistes. Les amitiés forgées pendant la guerre étaient soutenues par la politique internationaliste du régime communiste. Ainsi les peuples voisins ont établi de bonnes relations. Cela a été surtout évident chez les jeunes. De cette manière on peut expliquer un grand nombre de mariages interethniques en Bosnie-Herzégovine (30 %). De plus, la tolérance religieuse a été soutenue par la politique générale du régime communiste athée. Tout simplement, les enfants des membres du parti communiste n'ont pas été baptisés dans les institutions religieuses et, par conséquent, ils grandissaient sans aucun sentiment d'appartenance à un groupe religieux.

66. Cependant, une fois que la crise économique a éclaté (en 1980, l'année où Tito est mort), les conflits entre les unités fédérales en Yougoslavie commencent. Quelques mois après la mort de Tito, en 1981, la Yougoslavie entre en crise de dettes : à cette époque la dette de la Yougoslavie envers les crédateurs étrangers montait à 19,3 milliards de dollars (Susan L. Woodward, *Balkan Tragedy*, The Brookings Institution, Washington D. C., 1995, p. 28). L'appauvrissement économique du pays a mis au premier plan les intérêts matériels des individus, des communautés locales et des unités fédérales (nations). Les conflits entre les individus à propos de leur position matérielle se transforment facilement, dans le milieu ethno-religieux mixte, en conflits de nature

politique et religieuse bien que cette base n'influence pas la position matérielle des individus. Avec l'appauvrissement des citoyens, accompagné du chômage, du licenciement des ouvriers (surtout des non qualifiés), certains critères d'embauche et de licenciement des gens se développent, des critères qui ne sont plus uniquement économiques mais liés à la parenté, la religion et l'ethnie. Ainsi commence la division entre ceux qui sont *in group* et ceux qui sont *out group* au sens sociologique. Les différences dans le développement des unités fédérales liaient la position de l'individu à la position de la république qui était liée au critère ethno-national. Etant donné que les systèmes politiques et constitutionnels étaient conçus pour servir à établir l'équilibre entre les unités fédérales confrontées seulement en présence d'un pouvoir de décideur et que seul Tito possédait ce pouvoir (ce qui est naturel pour le système communiste), lorsque Tito est mort, le pouvoir politique est mort aussi. Sans le pouvoir du maréchal Tito, le système communiste yougoslave ne pouvait plus fonctionner.

### **Le système politique et constitutionnel de la Yougoslavie**

67. Le système politique et constitutionnel qui était bâti de 1967-1971 sur la base de plusieurs amendements sur la Constitution yougoslave est en fait le résultat de la pression politique des forces centrifuges qui insistaient sur la décentralisation de l'Etat. Cependant, les amendements n'ont pas effectué la décentralisation du processus décisionnel central vers l'autogestion locale, à travers les unités fédérales. Seule la fédération a été décentralisée, alors que les unités fédérales sont restées centralisées selon le modèle de 1963. De plus, la façon dont la décentralisation a été effectuée montre qu'elle a eu pour conséquence la création d'un système qui mena à la désintégration de l'Etat et non à la décentralisation du pouvoir dans l'Etat.

68. Les amendements sur la Constitution de 1963, adoptés dans la période de 1967-1971 ont transformé la Yougoslavie en confédération pure, dépourvue de tout instrument fonctionnel servant à promouvoir l'intégration. Quels sont les arguments pour cette opinion ?

a) Le principe hiérarchique a été aboli si bien que le pouvoir fédéral ne pouvait pas implémenter directement ses lois. Selon la théorie du droit constitutionnel, l'Etat incapable d'implémenter ses lois sur son territoire n'est pas un Etat. Les pouvoirs des républiques sont toujours accompagnés de leurs partis communistes, qui eux ne sont pas confédéralisés au niveau de la

république. En effet, le parti communiste a été fédéralisé uniquement au niveau de la Yougoslavie. Si une commune ne veut pas effectuer une loi de la république, il faut que le comité du parti communiste responsable pour cette commune fasse la pression sur elle et même que l'on change le président de la commune en question. De toute façon la loi doit être imposée.

- b) L'amendement XXXV a introduit le système d'unanimité dans le processus de la prise de décisions au niveau du pouvoir fédéral. Cela concernait toutes les questions importantes de l'économie et de la politique. L'unanimité (veto) a indubitablement paralysé le processus de la prise de décisions, car beaucoup de décisions ne pouvaient pas être prises à temps. Ne pas prendre une décision est une décision aussi, et celle-ci a pu être imposée par l'un des participants dans le processus de la prise de décisions. Tout cela a contribué à la création d'une atmosphère dans laquelle l'intérêt individuel a pu remplacer l'intérêt général. Il convient ici de mentionner que l'unanimité n'existait pas dans les exemples historiques des confédérations.
- c) Dans un tel système les unités fédérales sont devenues souveraines dans les relations économiques internationales si bien que chacune avait une balance des paiements dans le commerce extérieur. Or, il est impossible d'avoir l'autonomie dans les relations économiques internationales et en même temps le marché intérieur commun. Les différences dans le développement des républiques en Yougoslavie ont eu comme conséquence une forte concurrence entre elles et comme il n'y avait pas de douanes, les républiques ont fermé de manière clandestine leurs marchés pour les marchandises provenant des autres républiques. L'interdépendance intérieure entre les unités fédérales peut demander qu'une d'elles ne produise que pour le marché intérieur (à titre d'exemple cela concernait la nourriture). Même si elle accepte de le faire, elle restera sans devises étrangères et ne pourra donc pas répondre à ses obligations financières internationales. Si elle exporte quand même ses produits, ceux-ci n'existeront plus sur le marché intérieur. Cela se passait effectivement en Yougoslavie où une unité exportait certains produits et l'autre devait les importer en même temps. Tout cela a renforcé le processus de création des unités autarchiques à l'intérieur de la Yougoslavie. Un autre facteur est important dans ce processus : les contrats internationaux n'ont pu être signés sans que toutes les unités fédérales y soient complètement d'accord. Cependant, les contrats



signés de cette manière ont été implémentés par les unités fédérales et non par le pouvoir fédéral qui les avait signés formellement. Par conséquent, les liens entre les unités fédérales ont été affaiblis, si bien qu'elles s'endettaient de manière incontrôlée et incontrôlable à l'étranger. En somme, en Yougoslavie des années quatre-vingt, personne ne savait qui devait combien à qui.

69. Après les amendements sur la Constitution de 1971 la Yougoslavie s'est mise sur la voie de la désintégration d'Etat. Cela se passait dans tous les domaines de la vie sociale. Le marché a été désintégré ainsi que le système énergétique, le système de transport et le système de communication. De même, les vies politique, éducationnelle et culturelle ont été démembrées. Enfin, le parti communiste, qui a été par défaut (comme j'ai déjà indiqué) la force principale de cohésion, a été désintégré. Je rappelle que, durant la vie de Tito, l'une des fonctions du parti communiste était de résoudre les situations paradoxales en prenant des décisions que le gouvernement d'Etat ne pouvait pas prendre. Lorsque le parti communiste a été désintégré, seule l'armée nationale yougoslave restait comme une institution véritablement yougoslave. Ainsi la Yougoslavie, en tant qu'Etat a été mise devant un péril énorme qui incluait des possibilités très dangereuses de résoudre des conflits politiques. Ajoutons que pour le commencement de la crise politique en Yougoslavie, l'on peut prendre les réformes constitutionnelles de 1971.

### **Les facteurs économiques des conflits politiques**

70. Le pouvoir politique dans les systèmes communistes joue un rôle très important dans la vie d'un individu et dans sa position sociale. C'est la conséquence du fait que l'Etat dispose de la plus grande partie de la propriété sociale et décide directement comment cette propriété sera distribuée. Ainsi l'éclatement de la crise économique provoque obligatoirement la crise politique dans laquelle l'on s'oppose à ceux que l'on proclame coupable pour la crise économique, la pauvreté et le chômage. Très souvent, l'administration politique incite l'opinion publique à se tourner contre l'ennemi externe car de cette manière, elle (l'administration politique) nie sa propre responsabilité pour l'appauvrissement économique.

71. Culpabiliser autrui en Yougoslavie signifiait accuser une autre république dans la Fédération prétendant qu'elle nuit à «notre développement». Etant donné qu'en Yougoslavie les

unités fédérales étaient formées sur la base ethno-nationale, cela signifie que, effectivement, l'on accusait et attaquait les nations en question. Vu que dans toutes les républiques (excepté en Slovénie) les nations étaient entremêlées, les conflits se produisaient aussi bien à l'intérieur des unités fédérales. Etant donné que la Bosnie-Herzégovine était (et l'est encore aujourd'hui) une république composée de trois nations, le conflit dans cette région se concentre sur elle-même. Bien évidemment, les Serbes et les Croates cherchaient l'appui de leurs «frères et confrères» en Serbie et Croatie.

72. Il suffit de lire la presse ou de suivre les émissions à la télévision de cette époque en Serbie, Bosnie-Herzégovine et Croatie pour se rendre compte qu'il s'agissait bel et bien d'une ouverture à la propagande de guerre. On y trouve des analyses de «l'exploitation économique» d'une nation par une autre. On y parle souvent de l'agression politique encouragée par le nationalisme. De plus, une nouvelle mythologie est née, la mythologie imprégnée de stéréotypes nationalistes.

73. Les différences concernant le niveau du développement économique des républiques n'étaient des conséquences d'un processus intentionnel. Cependant les républiques économiquement sous-développées trouvaient que ces différences étaient la conséquence de l'égoïsme des républiques développées qui devaient leur offrir de l'aide économique. Disons ici que l'existence de la Yougoslavie reposait pendant des années sur le soutien économique étranger. Ces différences poussaient les républiques yougoslaves développées vers la sécession. Cependant les tendances sécessionnistes ont d'autres conséquences : en premier lieu, c'est la révolte contre la sécession sentie chez les communautés ethno-nationales qui ne voulaient pas se séparer de leurs républiques-mères. C'était le cas des Serbes en Croatie ainsi que des Serbes et des Croates en Bosnie-Herzégovine.

74. La situation économique s'aggravait constamment pendant les années quatre-vingt. Conformément à Susan Woodward

«By 1985-86 the preconditions of a revolutionary situation were apparent. One million people were officially registered as unemployed. The increasing rate of unemployment were above 20 % in all republics except Slovenia and Croatia. Inflation was at 50 % a year and climbing... Allocation decisions increasingly became stark questions of survival... Economic polarization led to social polarization.» (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 73.)

75. Aujourd'hui la situation économique est indubitablement pire dans toutes les anciennes républiques de l'ex-Yougoslavie qu'elle ne l'était dans les années quatre-vingt (à l'exception de la Slovénie). A titre d'exemple, seulement en Serbie il y a maintenant un million de chômeurs. Toutefois, les tensions politiques sont certainement affaiblies et l'on peut donc s'attendre plutôt au déclenchement du processus de réconciliation qu'aux nouveaux conflits et guerres. La crise économique des années quatre-vingt a tracé les bases du conflit des élites politiques des républiques yougoslaves, de la forte inquiétude et du malaise parmi les couches sociales les plus basses.

76. Après la deuxième guerre mondiale, la Yougoslavie a subi le procès très rapide de l'urbanisation si bien qu'en 1945 il y avait 73 % de population paysanne, alors qu'au moment du commencement de la crise économique ce nombre a été réduit à 19,9 %. Les ouvriers industriels provenaient en grande majorité de la campagne. L'Etat considérait donc que le licenciement des ouvriers est la seule manière de les sauver socialement, car ils pouvaient retourner à la campagne et y travailler pour la vie. Cependant dans les républiques à diversité ethnique il y avait un grand nombre de régions sans aucune condition pour l'agriculture. Ainsi, en Croatie, les régions sous-développées et défavorables pour l'agriculture étaient en majorité peuplées par les Serbes (Krajina) si bien que leur retour dans ces régions passives augmentait leur pauvreté. Cette pauvreté a causé leur réaction nationaliste et politique. Ainsi le conflit politique a touché les couches les plus basses de la population dans cette partie de la Croatie.

77. La situation politique s'aggravait et le gouvernement fédéral ne pouvait prendre de décisions dans un tel système politique. La résolution des problèmes économiques a été allouée aux républiques car chacune d'entre elles avait des positions et perceptions différentes des méthodes de résolution des problèmes liés à la crise. Il est compréhensible que les républiques les plus développées (la Slovénie, la Croatie et la Serbie sans Kosovo) aient eu des intérêts politiques différents et des buts politiques opposés. Les buts politiques de la Croatie et la Slovénie étaient orientés vers la sécession, tandis que le but politique de la Serbie était la restructuration du système politique et constitutionnel de la Yougoslavie à travers sa transformation en fédération. Ce but politique de la Serbie a été avant tout motivé par le fait que la sécession de la Bosnie et de la Croatie aurait la conséquence suivante : plus de deux millions de Serbes en dehors de la Serbie. Ce

problème n'a pas été tout simplement lié à l'idée nationaliste «une nation dans un Etat» mais il se reposait aussi sur la peur (renforcée par les événements de la deuxième guerre mondiale) des réfugiés qui allaient submerger la Serbie. L'on s'attendait à un grand nombre de réfugiés non seulement à cause de l'atmosphère d'intolérance envers les Serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, mais aussi à cause du grand avantage économique qu'ils auraient en Serbie par rapport aux régions de la Croatie et la Bosnie-Herzégovine où les Serbes vivaient.

78. Le fait que les républiques yougoslaves ont décidé de résoudre de façon autonome leurs problèmes économiques a initié la résolution politique de ces problèmes. Ainsi, le nationalisme économique s'est infiltré dans la rhétorique nationaliste qui en ce temps-là dominait les médias dans toutes les républiques. Cette rhétorique renforçait la participation des forces nationalistes dans la vie politique.

### **Les facteurs internationaux des conflits politiques**

79. Susan Woodward écrivait «In fact, however the Yugoslav conflict is inseparable from international change and interdependence and it is not confined to the Balkans but is part of a more widespread phenomenon of political disintegration.» (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 3.)

80. La Yougoslavie a eu pendant quarante ans une position particulière dans les relations internationales puisque, étant sortie de la dépendance soviétique en 1948, elle avait pris une position neutre entre les deux blocs. C'est ainsi qu'elle a joué un rôle de zone de tampon dans la constellation géostratégique entre les deux blocs. Cette position lui permettait d'avoir la position privilégiée et le statut spécial qui était soutenu par les Etats-Unis et l'Europe de l'Ouest. L'Union soviétique s'y est pliée au prix de la détérioration ou l'amélioration des relations vis-à-vis des deux côtés. Le rôle de la Yougoslavie dans le mouvement des non-alignés lui permettait de jouir d'un très grand soutien du tiers monde, ce qui tout ensemble contribuait à sa sécurité internationale et à son développement intérieur.

81. Avec la fin de la guerre froide et la désintégration du communisme en Europe, la position spéciale de la Yougoslavie a changé. Elle a commencé à perdre le soutien de grandes puissances mondiales qui n'étaient plus intéressées à la Yougoslavie en tant que zone de tampon entre les deux blocs ni à sa politique de non-alignement, car la possibilité même de se ranger dans l'un ou

l'autre bloc n'existait plus. En effet, il n'y avait plus de confrontation entre les deux blocs. La création de la Yougoslavie en 1918 était dans l'intérêt des puissances d'entente, son existence entre 1950 et 1990 était dans l'intérêt des deux blocs mais, une fois que ceux-ci étaient disparus, les intérêts des grandes puissances se sont réduits à un pragmatisme pur : si la Yougoslavie veut survivre c'est son affaire intérieure. Tout ce qui comptait pour les facteurs principaux dans les relations internationales était que son existence ou son démembrement ne menace pas la paix en Europe du Sud-Est et ailleurs. Depuis toujours les grandes puissances ne craignaient les guerres locales que dans le cas où elles pourraient y être impliquées et menacées.

82. La Yougoslavie avait une position spéciale dans la Communauté européenne car elle avait depuis 1970 un contrat commercial avec celle-ci. Je souligne que ce contrat datait de 1970, ce qui est vingt ans avant que les pays de l'Europe de l'Est — qui sont maintenant des membres de l'Union européenne — aient signé un contrat de ce type. Après la chute du mur de Berlin la Communauté européenne a perdu l'intérêt politique et économique pour la Yougoslavie.

83. Pendant la période de la crise politique et économique de la Yougoslavie le Fonds monétaire international a été le plus engagé dans la résolution des problèmes économiques et politique en Yougoslavie. Au début de 1987, le parti communiste yougoslave a proposé au parlement fédéral cent trente amendements sur quatre cent six articles de la Constitution yougoslave qui datait de 1974. La détérioration de la situation économique de notre pays était accentuée par le grand déficit dans le commerce extérieur. La proposition du gouvernement fédéral visant à la réalisation des réformes afin de prévenir la banqueroute du pays s'est heurtée à la réaction négative de la délégation slovène et croate dans le parlement fédéral. Ainsi les réformes n'ont même pas pu être entamées.

84. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale proposaient alors les réformes radicales du système politique et économique en Yougoslavie. Plus précisément, ces deux institutions monétaires internationales ont conditionné l'octroi de nouveaux crédits par les réformes constitutionnelles devant renforcer le pouvoir fédéral et introduire la règle de majorité dans la prise des décisions dans la Banque nationale yougoslave. Elles considéraient que ces changements pourraient établir la discipline monétaire et initier le paiement des dettes (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 82).

85. Le gouvernement fédéral, prenant en considération les avis cités ci-dessus, a soumis une proposition au parlement fédéral. Cette proposition contenait la liste de régulations portant sur le rôle du parti communiste dans le processus de la prise des décisions au niveau fédéral. Cependant, cette même année 1987, deux autres propositions liées aux changements constitutionnels ont été soumises au parlement : la proposition slovène portant sur la transformation de la Yougoslavie en confédération et la proposition serbe (soutenue par quelques autres républiques) portant sur la structuration fédéraliste de la Yougoslavie.

86. Les négociations à l'intérieur du parlement fédéral ont eu un seul but : ne pas aboutir à un accord puisque ce dernier ne pourrait être obtenu que par unanimité. Ainsi en l'absence du soutien des facteurs internationaux, la désintégration de la Yougoslavie a commencé. La confédéralisation du parti communiste a également attribué au processus de la désintégration car la prise des décisions a été transférée aux organes du parti au niveau des républiques. En même temps, en Slovénie et en Croatie, l'armée nationale yougoslave commence à être attaquée. L'armée nationale yougoslave était le plus grand bénéficiaire du budget fédéral et la seule institution réellement yougoslave qui servait à défendre le pays. Vers la fin de 1987 la délégation slovène et une partie de la délégation croate ont quitté le parlement fédéral car ils ne voulaient plus contribuer au budget fédéral. L'armée nationale yougoslave a été abandonnée aux républiques non développées et à la Serbie qui devait la financer. Les conflits politiques naissants étaient mis ainsi dans une voie périlleuse, celle des conflits militaires.

### **L'augmentation des conflits politiques**

87. L'augmentation des conflits politiques dans cette situation — et c'est contradictoire — s'exprime par la création des partis politiques dans le processus «de la démocratisation» qui a été une conséquence de la disparition du communisme dans l'Europe de l'Est. En effet, en Croatie et Bosnie-Herzégovine les partis politiques se forment sur la base ethno-nationale ce qui démontre que les relations interethniques sont le facteur le plus important dans la confrontation des partis politiques. Etant donné que les relations politiques sont basées sur les différences religieuses et ethniques et non sur la confrontation des idées politiques et des programmes pour l'organisation de l'Etat, les intérêts des groupes ethno-nationaux sont devenus les moteurs des relations politiques.

88. Le groupement politique sur la base ethno-nationale a pour conséquence la stratification horizontale de la société puisque les communautés ethno-nationales se regroupent territorialement et se délimitent. C'était le moment du groupement territorial des communautés ethno-nationales en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, ce qui a refoulé des problèmes socio-économiques. La pauvreté a été compensée par un sentiment d'appartenance à son groupe et à son territoire.

89. La territorialisation politique peut produire les processus de la collaboration et les processus des conflits entre nations divisées territorialement. Cependant si cela se produit à l'intérieur d'un Etat, alors ce processus est la conséquence des conflits car si la collaboration existait il n'y aurait pas de territorialisation ethno-nationale. La territorialisation politique sur la base ethno-nationale s'est limitée à 25 % du territoire de la République croate même si 50 % de Serbes en Croatie vivaient dans des villes croates. Ces Serbes qui habitaient en villes en Croatie préféraient émigrer en Serbie que d'émigrer sur les territoires économiquement pauvres, politiquement contrôlés par les Serbes en Croatie.

90. En Bosnie-Herzégovine, la situation était différente car l'on ne pouvait pas délimiter des territoires peuplés de façon homogène par un groupe ethno-national. Les peuples en Bosnie-Herzégovine étaient mélangés partout dans les villes (Sarajevo et les autres villes). Dans des régions rurales la territorialisation ethno-nationale a été possible dans le cadre des villages ethniquement relativement purs. Ce regroupement des villages sur la base ethno-nationale est très clair lorsque l'on analyse les opérations de guerre de 1992-1995.

91. Ce sont les élections démocratiques qui ont rendu inévitable le conflit militaire. C'est paradoxal mais ça me semble vrai. Cela serait paradoxal si l'on négligeait le fait que les partis ethno-nationaux avaient le rôle principal dans ces élections. Ainsi, il s'agissait plutôt de référendums nationaux que d'élections démocratiques. De plus, la crise politique a eu pour conséquence l'approche nationaliste dans l'explication de la crise. C'est bien cela qui a fait que ces élections ont été remportées par les leaders des partis nationalistes en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Ainsi, les républiques ont choisi leurs chefs de guerre si bien qu'on attendait le moment de se parer de couleurs de guerre et que la Yougoslavie tombe dans le gouffre de la guerre interethnique.

92. La confrontation ethno-nationale était la conséquence des différences dans les buts des partis nationalistes. Les partis nationalistes en Croatie avaient comme but l'indépendance de la Croatie. Le nationalisme des Serbes en Serbie et des Serbes en Croatie et en Bosnie consistait en une volonté de maintenir la Yougoslavie. Les Serbes gardaient dans leur conscience nationale — ils ont raison ou pas — l'idée qu'ils ont créé la Yougoslavie et qu'ils se sont beaucoup sacrifiés pour elle pendant les deux guerres mondiales et qu'ils doivent ainsi la protéger. Les Croates en Bosnie-Herzégovine ont été intégrés dans des partis nationalistes croates, ce qui reflétait leur identité, l'appartenance à la nation croate et leur droit d'être intégrés à l'Etat croate.

93. Les Serbes de Bosnie-Herzégovine avaient une double identité. Ils étaient Serbes et donc ils étaient pour le maintien de la Yougoslavie. Si les autres n'y consentent pas, les Serbes choisiraient d'intégrer leurs territoires à la Serbie, tout en gardant une certaine autonomie fédérale.

94. Une fois les conflits militaires éclatés, Milosevic pouvait voir clairement qu'il n'avait de soutien majoritaire du peuple en Serbie ni pour maintenir son pouvoir, ni pour sa politique de guerre dont les buts étaient mythologiques.

95. Il est intéressant que, malgré une vraie explosion des idées nationalistes, les partis qui ont pris le pouvoir n'aient pas obtenu la majorité absolue de votes en Serbie et en Croatie en 1990. Le parti de Franjo Tudjman, la communauté démocratique croate (HDZ), a eu 47,5 % des votes en Croatie aux élections en avril 1990. En Serbie, le parti socialiste de Milosevic (SPS) qui était en fait le parti communiste transformé a eu 42,5 % des votes. Malgré les vols de votes dont ils étaient victimes, les partis de l'opposition, et malgré leur faiblesse financière, ces partis ont obtenu en Serbie 57,5 % de votes. Cependant les systèmes électoraux en Serbie et en Croatie ont permis que la communauté démocratique croate au Parlement croate et le parti socialiste au Parlement serbe prennent deux tiers de sièges dans l'Assemblée nationale.

96. Les premières élections démocratiques organisées dans la République socialiste de Bosnie-Herzégovine ont eu lieu les 18 et 19 novembre 1990. Les résultats ont été publiés au Journal officiel de Bosnie-Herzégovine n° 42/1190 du 19 décembre 1990. La répartition des sièges au sein du Parlement était la suivante : quatre-vingt-six sièges au parti SDA (le parti musulman), soixante-douze au parti SDS (le parti serbe) et quarante-quatre au parti HDZ (le parti croate). Cette répartition était conforme à la structure nationale de la population. Les trois partis nationaux



assuraient deux cent deux sièges sur un total de deux cent quarante sièges au Parlement de Bosnie-Herzégovine.

97. Les buts politiques des Serbes en Bosnie-Herzégovine peuvent être réduits à deux buts fondamentaux : le maintien de la Bosnie-Herzégovine ethniquement fédéralisée dans la Yougoslavie ou bien, si les Musulmans et les Croates s'y opposent, l'intégration des territoires peuplés par les Serbes à la Serbie. Dans ce dernier cas la Bosnie-Herzégovine n'existerait plus en tant que telle car les Croates envisageaient d'intégrer les territoires peuplés majoritairement par eux à la Croatie. C'était d'ailleurs le sujet des négociations entre Milosevic et Tudjman, le leader croate, et des discussions au sommet du pouvoir en Croatie. Le président croate Franjo Tudjman a, en discutant avec les représentants du parti HDZ de Bosnie-Herzégovine (le 27 décembre 1991 à Zagreb), dit :

«Il ne faut pas considérer la Bosnie-Herzégovine comme quelque chose d'éternel. La survie de la Bosnie-Herzégovine comme un Etat autonome et souverain, même si elle était possible, allait à l'encontre des intérêts du peuple croate. Elle rend impossible la réalisation territoriale normale de l'Etat croate et met en danger l'existence du peuple croate en Bosnie-Herzégovine.» (Les sténogrammes sur la division de la Bosnie, *op. cit.*, 75.)

98. Les négociations entre Milosevic et Tudjman, qui ont eu lieu à Karadjordjevo — c'est un «resort» de chasse préféré par Tito — en 1991 et qui portaient sur la division de la Bosnie-Herzégovine, ont clairement démontré que les Serbes et les Croates prétendaient aux parties des territoires de la Bosnie-Herzégovine qu'ils voulaient intégrer à la Serbie ou à la Croatie, ce qui est la raison pour laquelle les Serbes et les Croates ont essayé d'occuper ces territoires par la force militaire.

99. Quelle était la relation des Musulmans vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine et son organisation politique étant donné sa structure multiethnique ? L'on ne peut trouver chez les Musulmans dans leur histoire les projets nationaux parlant de l'avenir de leur Etat. Jusqu'en 1875 les Musulmans vivaient comme les sujets privilégiés de l'Empire ottoman. Leur intérêt était la survie de cet empire et de sa domination en Bosnie-Herzégovine. Cependant, après l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par la monarchie austro-hongroise en 1878, les Musulmans ont accepté la domination austro-hongroise en s'y opposant parfois, mais en y collaborant aussi. Une fois que la Bosnie-Herzégovine est devenue partie du Royaume yougoslave (1918), les Musulmans

collaboraient avec l'élite politique serbe si bien qu'ils n'avaient pas de projet antagoniste contre la Yougoslavie. J'ajoute qu'après la deuxième guerre mondiale, malgré le fait qu'une partie du peuple musulman collaborait avec le régime oustachi, en pouvoir en Bosnie-Herzégovine pendant la deuxième guerre mondiale, les Musulmans ayant participé à la lutte contre le fascisme étaient récompensés par les hautes fonctions au sein du parti communiste et du gouvernement.

100. Cependant, avec l'éclatement de la crise de 1967-1971 et les changements de la Constitution en 1963 (qui ont reconnu aux Musulmans le statut de la sixième nation en Yougoslavie), le comportement politique des élites musulmanes s'est transformé. En 1970, Alija Izetbegovic a publié, avec ses confrères et collaborateurs la Déclaration islamique dans laquelle il précise les buts politiques des Musulmans en Bosnie-Herzégovine. Dans cette déclaration Alija Izetbegovic a écrit :

«La première et la plus importante de ces conclusions est sans doute celle de l'incompatibilité de l'islam et des systèmes non islamiques. Il ne peut avoir de paix ou de coexistence entre «la foi islamique» et les institutions sociales et politiques «non islamiques»... Revendiquant pour lui-même le droit de régir son propre univers l'islam exclut clairement sur son territoire tout droit et toute possibilité d'action pour toute idéologie étrangère.» (Exceptions préliminaires, p.14, par 1.6.5.)

101. Le groupe dirigé par Alija Izetbegovic a été condamné dans la Yougoslavie titiste à une peine de prison de plusieurs années. Le texte d'Alija Izetbegovic par lui-même, ne devrait pas être dans un Etat démocratique condamné juridiquement. Le fait que cette condamnation a eu lieu, révèle ce qu'on considérait comme dangereux pour la société en Yougoslavie. Alija Izetbegovic a été élu, au moment de l'éclatement de la crise multiethnique en Yougoslavie (dans les années quatre-vingt-dix), président du parti politique musulman (SDA) et en tant que tel le président de Bosnie-Herzégovine lors des premières élections «démocratiques». Bien entendu, M. Izetbegovic a pu réviser ses positions sur l'organisation multiethnique et multireligieuse de la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, il pouvait également bel et bien retourner à ses positions exprimées dans la Déclaration islamique. Cependant, il est certain que son passé a profondément troublé les Serbes en Bosnie. Même si ce n'était pas le cas, ceux qui voulaient répandre la haine ethnique avaient dans la Déclaration islamique une excellente base pour leur propagande.

102. Dans le programme politique de son parti, M. Izetbegovic a insisté sur une Bosnie-Herzégovine souveraine et intégrale, sans aucune régionalisation ou fédéralisation

interethnique. Tout cela rendait difficile la solution pacifique des conflits en Bosnie-Herzégovine. M. Izetbegovic insistait tellement sur sa conception d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, qu'il a déclaré lors d'une session du parlement (27 février 1991) que : «Je sacrifierais la paix pour la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine mais je ne sacrifierais pas sa souveraineté pour la paix.» Ces propos ont aggravé les relations entre les groupes nationaux en Bosnie-Herzégovine puisque chacun d'eux avait des projets différents (exceptions préliminaires, p. 22, par. 1.8.8).

103. Madame le président, Messieurs les juges, je trouve que jusqu'à présent je vous ai exposé une image synthétique assez claire de l'évolution de la crise yougoslave qui a provoqué les conflits militaires. Cette image n'est certainement pas complète car un livre pourrait être écrit sur chaque élément de cette synthèse (d'ailleurs, beaucoup de livres ont déjà été publiés sur ce sujet). J'ai essayé de vous présenter en grandes lignes et d'une manière objective le développement de la crise qui a mené aux événements tragiques en Yougoslavie des années quatre-vingt-dix.

104. La «guerre» en Slovénie a été l'avant-propos alors que la guerre en Croatie était l'introduction aux tragédies de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Avec les premiers conflits militaires en Croatie vers la fin de mars 1991 à Plitvice et vers le début de mai à Borovo selo près de Vukovar, les forces prêtes à recourir aux armes se sont dévoilées. D'un côté, la police croate, de l'autre côté, les Serbes révoltés. Dans un cas comme dans l'autre, l'armée nationale yougoslave (JNA), étant une force armée légitime, a pris le rôle de séparateur des forces opposées. Cet état n'a pas duré longtemps car la JNA s'est transformée en armée serbe. La troisième partie de cet exposé va montrer comment cette transformation était effectuée.

105. L'Europe et le monde ont été divisés au début de ce conflit : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et l'Italie soutenaient la Slovénie et la Croatie dans leur intention de se séparer de la Yougoslavie. Les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Grèce étaient, au départ, favorables au maintien de l'intégrité de la Yougoslavie. La Communauté européenne a exprimé, dans sa déclaration du 26 mars 1991 son inquiétude à cause du développement de la situation en Yougoslavie, en lançant un appel à toutes les parties en les invitant à s'abstenir du recours à la force : «La Yougoslavie unie et démocratique a les plus grandes chances de s'intégrer de manière harmonieuse à la nouvelle Europe.» (J. P. Maury, *La Constitution européenne*, PUF, Paris 1996, p. 250.) Les hauts fonctionnaires de la Communauté européenne, MM. Delors et

Santer, ont rendu visite à Belgrade les 29 et 30 mai 1991 en exprimant leur volonté pour le maintien de l'intégrité de la Yougoslavie. Ils ont proposé à la Yougoslavie, si elle restait unie, la signature de l'accord sur l'association. De plus, M. Delors a promis, au nom de la Communauté européenne, un don de 4,5 milliards de dollars devant être utilisé pour les réformes politiques, la démocratisation et le développement de l'économie du marché à condition qu'en Yougoslavie soit introduite la centralisation financière (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 160). Juste quelques jours avant l'inauguration de l'indépendance politique de la Slovénie, le secrétaire d'Etat américain a séjourné à Belgrade. A cette occasion il a souligné son soutien à la survie de la Yougoslavie. Il a déclaré que les Etats-Unis n'allaient pas reconnaître la Slovénie et la Croatie si celles-ci se séparaient de manière unilatérale puisqu'un tel acte serait illégitime (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 161). Cependant il a insisté sur le fait qu'aucune modification des frontières ne peut être effectuée par la force car, en cas de l'utilisation de la force, les Etats-Unis pourraient revoir leur position concernant la non-reconnaissance de toute sécession unilatérale.

106. Le recours à la force en Slovénie de la part de l'armée nationale yougoslave provoqué par la sécession unilatérale le 25 juin 1991 a délibérément échoué. Cependant la survie de la Yougoslavie a été mise en cause. Le retrait de l'Armée nationale yougoslave de la Slovénie, effectué après un accord, en mi-juillet de la même année, signifiait la reconnaissance factuelle de la sécession de la Slovénie.

107. En même temps, la sécession de la Croatie a contribué à l'aggravation du conflit politique, et surtout dans les régions de la Croatie où les Serbes révoltés étaient déterminés à rester en Yougoslavie. La Communauté européenne a contesté la légitimité du recours à la force en Croatie. Cependant l'Armée nationale yougoslave était encore une force militaire légitime en Yougoslavie, dont la Croatie faisait toujours partie. Toutefois, la Communauté européenne a insisté pour qu'une commission (la commission Badinter) prépare un rapport. Elle a insisté également sur l'introduction de nouvelles sanctions si les conflits militaires ne s'arrêtaient pas avant le premier septembre 1991. Les premières sanctions contre le Gouvernement fédéral yougoslave ont été introduites le 5 juillet 1991 : l'aide économique (qui devait monter à un milliard de dollars) a été arrêtée et un embargo sur l'importation des armes a été imposé à la Yougoslavie (S.L. Woodward, *op. cit.*, p. 161). En même temps, la Communauté européenne a décidé

d'organiser une conférence sur la Yougoslavie en vue de résoudre de manière pacifique les conflits. Elle a aussi instauré la commission d'arbitrage dirigée par M. Badinter qui devait formuler un avis juridique sur la situation en Yougoslavie.

108. La conférence sur la Yougoslavie a eu lieu en septembre 1991 à La Haye sous la présidence de lord Carrington. Lors de cette réunion la création d'une conférence permanente a été proposée. Cette conférence devait trouver des solutions pour sortir de la guerre. A partir de ce moment-là et jusqu'à décembre 1991, la participation de la Communauté européenne à la crise yougoslave s'était réduite à la mission diplomatique de lord Carrington.

109. Après plusieurs tentatives d'arrêter les conflits militaires en Croatie, qui avaient échoué, le Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'initiative de la Hongrie, du Canada et de l'Autriche, a décidé d'aborder la question de la crise en Yougoslavie. Le Conseil de sécurité lors de la réunion du 25 septembre 1991 a adopté, en application du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, la résolution 713 dans laquelle il a qualifié les conflits en Yougoslavie comme «une menace directe contre la paix et la sécurité internationales». La résolution a introduit l'embargo sur l'importation des armes en Yougoslavie. Le Conseil de sécurité a autorisé M. Cyrus Vance, diplomate américain, à entamer les négociations afin d'arrêter les conflits. Les Nations Unies ont décidé de former les forces de paix (UNPROFOR) destinées à séparer les côtés opposés.

110. Etant donné que les frontières intérieures entre les unités fédérales de la Yougoslavie étaient reconnues comme internationales, il fallait maintenant reconnaître les nouveaux Etats pour que la Yougoslavie disparaisse. En même temps, la Communauté européenne a décidé de reconnaître les Etats sécessionnistes. Cette reconnaissance devait être faite au plus tard avant la fin janvier 1992. La reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie n'a pas contribué à l'éclatement de la guerre dans ces républiques. Cependant cette reconnaissance a pu être conditionnée par les négociations sur les frontières. Le président français M. François Mitterrand a proposé le 14 juillet 1991 une révision des frontières des républiques yougoslaves en indiquant que c'est le prix qu'elles doivent payer pour leur sécession. Un an plus tard, M. Mitterrand a exprimé ses regrets parce que sa proposition n'avait pas été acceptée (J. P. Maury, *op. cit.*, p. 255).

111. La reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie n'a pas provoqué la guerre, mais elle a largement contribué à l'éclatement de la guerre en Bosnie-Herzégovine après la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine.

112. Madame le président et Messieurs les juges, je suis d'avis que l'on peut tirer les conclusions suivantes de mon exposé :

- a) on ne peut trouver dans l'histoire des causes des conflits militaires en Bosnie-Herzégovine;
- b) la haine interethnique n'a pas été la cause des conflits;
- c) l'histoire serbe n'a jamais connu de politique ou de projet d'extermination des non-Serbes;
- d) aucun projet ou politique de délimitation ethnique à travers l'expulsion des populations sur la base ethnique n'a jamais existé;
- e) le conflit a éclaté à cause de la crise politique et économique grave qui avait provoqué l'éclatement de la Yougoslavie;
- f) la désintégration de la Yougoslavie a eu pour conséquence les buts politiques liés à l'occupation de «ses propres» territoires ethniques;
- g) la guerre en Yougoslavie était une guerre pour les territoires.

Merci, Madame le président.

The PRESIDENT: Thank you, Professor Stojanović. The Court will now rise and will sit again at 10 o'clock tomorrow morning.

*The Court rose at 5.55 p. m.*

---